

BULLETIN DE MÉCÉNAT

Nom _____

Prénom _____

Adresse

Tél. _____

Email _____

Je soutiens la Compagnie Acte en tant que :

Contributeur de JOURNAL d'un SEUL JOUR (20 € à 399 €).

Mécène de la Compagnie Acte (400 € à 1 999 €).

Grand Mécène de la Compagnie Acte (2 000 € et plus).

Ci- joint un chèque de _____ euros
à l'ordre exclusif de la Compagnie Acte.

Un reçu de déduction fiscale vous sera envoyé dès réception de votre règlement.

Je deviens adhérent de la Compagnie Acte (adhésion offerte pour tout don).

Je souhaite être informé(e) de l'actualité de la Compagnie Acte.

Fait à _____ Le ____/____/____

Signature :

DÉDUCTION FISCALE POUR LES PARTICULIERS

Les dons ouvrent droit à une déduction fiscale de 66% de la somme versée.

Cette réduction est limitée annuellement à 20% du revenu imposable (c'est-à-dire du revenu net global). Si la donation consentie excède cette limite annuelle de 20%, l'excédent est reporté successivement sur l'année suivant et, si nécessaire, sur les années suivantes et cela jusqu'à la 5ème année incluse.

Exemples de déduction :

66 € pour 100 € de don | 330 € pour 500 € de don | 660 € pour 1 000 € | 1 320 € pour 2000 € | 3 300 € pour 5 000 €.

Compagnie Acte / Chorégraphe Annick Charlot

43, rue des Hériveaux - 69008 Lyon

Tél. 04 78 56 29 83 / email cieacte@compagnie-acte.fr / site internet www.compagnie-acte.fr